SAINT SAËNS A MADRID

D'une lettre particulière que nous adresse un ami de Madrid, nous extrayons quelques lignes, afin de montrer l'accueil fait aux œuvres du maître français et les manifestations flatteuses dont sa personne est l'objet dans la capitale de toutes les Espagnes.

Trois concerts symphoniques ont eu lieu, dans lesquels il s'est produit comme compositeur, chef d'orchestre et pianiste. Le succès, loin de se ralentir, a toujours été croissant et a pris lors de la dernière séance les proportions d'un vrai triomphe. M. Saint-Saëns dirigeait, portant au cou la croix de Commandeur de l'ordre d'Isabelle que Sa Majesté la Reine lui avait fait remettre la veille. Au programme le prélude du Déluge, la tarentelle pour piano, flûte et clarinette, une sérénade pour orchestre, le Rouet d'Omphale, et la deuxième symphonie (en la). Fait à peine croyable, tous les morceaux ont été bissés, et comme l'auditoire, véritablement "emballé," ne se tenait pas encore pour sat sfait, on a 'lû ajouter, en manière de supplément, la Danse macabre qu'il réclamait avec instance.

A la fin de la seconde partie du concert, la Société des Concerts a fait remettre au compositeur une précieuse couronne de lauriers, à laquelle était joint un diplôme d'honneur, et le public ue se lassait pas d'applaudir, suivant en cela l'exemple de la Reine, qui était présente, ainsi que les princesses, l'infante Isabelle et le duc de Calabre.

Le lendemain, sollicité de se faire entendre à la société de l' "Ateneo" il a trouvé là une occasion de débuter comme... orateur espagnol. En effet, il commença par s'excuser de parler dans une laugue qui ne lui était pas encore familière, et demanda grâce pour les solécismes dont il émaillait son discours; il venait de subir trois heures de répétition, il éprouvait une certaine fatigue, mais tenait cependant à répondre à l'aimable invitation qui lui avait été faite par l' "Ateneo." Il offrait de jouer une sonate de Beethoven, celle que l'auditoire désignerait; mais, auparavant il exécuterait une composition tirée d'un recueil de vieille musique espagnole du xvre siècle par le comte Morphy et qu'il avait arrangée pour piano. Cette déclaration mi-partie espagnole et française avait mis la salle en belle humeur, et l'œuvre nouvelle fut chaleureusement applaudie. Il demanda ensuite quelle sonate de Beethoven on désirait : le comité se mit d'accord sur la sonate en la bémol, qui fut aussitôt interprétée magistralement. Puis vint le charmant trio en fa (op. 18) exécuté par lui-même avec MM. Fernandez et Mirecki pour partenaires, La fatigue dont il avait parlé dans son allocution ne laissait pas de trace, puisque seul il joua encore diverses pièces de Rameau, pour clavecin, et deux de ses plus récentes compositions pour piano, la Valse mignonne, et Souvenir d'Ismailia. L'enthousiasme était à son comble, et les journaux s'en sont faits l'écho en publiant dans leurs colonnes les articles les plus vibrants, les plus élogieux pour le génie du musicien et le talent du virtuose.

On l'acclame, de tous côtés on le réclame; le maître résiste le plus qu'il peut, et renonce à presque toutes les invitations qui l'assaillent. Toutefois il a dû se rendre à celle dont l'avait honoré Sa Majesté la Reine qui tenait à faire sa connaissance personnelle, et se l'est fait présenter par le comte Brophy. Grâce à l'amabilité si flatteuse de la souveraine, cette entrevue a moins ressemblé a une audience ordinaire qu'à une visite amicale. Sa Majesté s'est entretenue longuement avec M. Saint-Saëns; elle l'a interrogé sur son art, a voulu se faire démontrer pratiquement comment l'on composait, et le maître s'est mis au piano pour improviser. En outre elle a demandé à entendre M. Saint-Saëns comme organiste, et a désiré qu'on organisât

dans une église de Madrid une séance d'orgue pour elle toute seule. On dit que le haut clergé madrilène s'est ému d'un tel projet, contraire, paraît-il, aux traditions. D'après les dernières nouvelles, il était question de trancher la difficulté en organisant deux séances, la première pour la Reine, la seconde pour les fidèles, devant qui les portes de l'Eglise ne seraient plus restées ainsi fermées, pour cause de Concert Royal. Tout le monde ainsi sera satisfait, y compris Sa Majesté, qui ne tarit pas d'éloges sur celui qu'elle appelle gentiment déjà son "cher Saint-Saëns."

LA MUSIQUE D'EGLISE

Dernièrement, une feuille parisienne annonçait que S. S. Léon XIII préparait une Encyclique sur la musique sacrée, dans laquelle, en réprouvant le caractère profane de celle qu'on a l'occasion d'entendre trop souvent dans les offices, le Souverain Pontife signalerait comme une des causes principales de cette fâcheuse tendance l'emploi du violon, soit concertant soit en solo, et interdirait l'usage de cet instrument.

Cette information ne nous a point paru devoir être prise au sérieux. Mais comme elle a fait le tour de la presse, même religieuse, on nous permettra de nous y arrêter un instant.

Le Souverain Pontife, on le sait, lorsqu'il édicte des règlements disciplinaires, a en vue, soit l'Eglise universelle, soit une région particulière. C'est ainsi que le Idernier acte du Saint-Siège concernant la musique d'église, ne s'adressait qu'aux églises d'Italie et ne s'imposait obligatoirement qu'à elles seules. Le terme d'Encyclique, par lequel on qualifie la pièce annoncée, semble indiquer qu'elle sera de la première catégorie. Or, dans cette hypothèse, ce ne serait rien de moins que l'abrogation d'une disposition édictée par Benoit XIV dans son encyclique Annus qui, de 1749, dans laquelle il comprend formellement les instruments à archet parmi ceux dont il autorise l'usage à l'église.

D'un autre côté, la pratique des églises de Rome n'a guère bénéficié de cette tolérance (nous ne saurions voir autre chose dans la décision de Benoit XIV), la musique n'y ayant généralement, même dans les exécutions les plus solennelles, d'autre accompagnement que celui de l'orgue, renforcé parfois de contrebasses et de trombones, a raison de l'insuffisance de cet instrument, tel que l'établit la facture italienne. Les exécutions orchestrales sont assez rares et ne peuvent avoir lieu qu'avec une permission spéciale du Vicariat; en sorte que l'interdiction qu'on nous annonce ne changerait rien à ce qui se passe constamment sous les yeux du Pape.

Nous sommes donc portés à croire que l'information en question n'est, au fond, que l'expression du désir qu'éprouveraient à la voir se vérifier ceux qui professent l'impossibilité pratique de couper court aux abus de la musique sans l'interdiction de l'orchestre et la nécessité de se réduire au plainchant et à la musique palestrinienne. C'est une thèse qui assurément peut être soutenue par des arguments non dénués de valeur et qui pourrait donner lieu à un débat d'autant plus intéressant que sa contradictoire aurait toute latitude de se produire.

On n'enseigne pas l'art de trouver des rythmes! C'est un don inné de la nature. Cependant le rythme semble la partie la plus négligée de la musique moderne.—H. Berlioz.

AVIS.—L'ARI MUSICAL sorait reconnaissant aux Secrétaires de toutes les Sociétés Musicales de vouloir bien fui adresser par carte postale le nom de leur société et de ses officiers, ainsi que l'adresse du Siéga de la Société.